

PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

**ADMINISTRATION TERRITORIALE
DE SANTE**
Service Santé-Environnement

Saint-Pierre, le 7 juillet 2014

Le Préfet communique :

CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DE BAINNADE POUR LA SAISON 2014

Avec la période estivale, le contrôle sanitaire des eaux de baignade exercé par l'Etat a débuté à la fin du mois de juin.

Les premières analyses des eaux réalisées à Saint-Pierre et à Miquelon concluent à **une eau de bonne qualité sanitaire pour la baignade** au vu des paramètres analysés.

Les résultats d'analyse des eaux sont affichés par les responsables des eaux de baignade sur les sites mêmes pour information du public.

Le contrôle sanitaire se poursuivra pendant toute la période de baignade.

Il est rappelé aux baigneurs de respecter les règles d'hygiène et de sécurité afin de préserver la qualité des eaux et profiter agréablement des sites de baignade.

En particulier, il est conseillé :

- de ramasser ses déchets et de ne pas les jeter dans l'eau,
- de ne pas faire baigner les animaux,
- de se protéger du soleil par le port d'un chapeau, de lunettes de soleil et l'application régulière de crème solaire,
- de désinfecter et panser au préalable les plaies,
- de surveiller les jeunes enfants et les nourrissons et de ne pas les exposer sans protection au soleil,
- d'entrer progressivement dans l'eau en prenant son temps,
- de se reposer sur une serviette, plutôt que sur le sol,
- de bénéficier des conditions idéales en se baignant dans des zones surveillées.